

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 JUIN 2025

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Leticia BARBA, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEIJO HADDAD, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENYOY, Claudio FEDELE, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusés :

MM. Marc GUILLERMIN et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances des 20 mai 2025 et 2 juin 2025 (séance d'installation)**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Désignation d'un membre du Conseil municipal et de son suppléant pour le concours de l'Ancienne Maison des jardins familiaux**

5. Rapports des commissions

- a) Environnement et Infrastructures du 26 mai 2025
- b) Sports du 28 mai 2025
- c) Finances et économie du 16 juin 2025

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 172-2025 R : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie
- b) D 175-2025 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale
- c) D 01-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k LAC
- d) D 02-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations, conformément à l'article 30, al. 1, lettre x LAC
- e) D 03-2025 P : Crédit d'engagement de 575 000 F pour le renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire saisonnière
- f) D 05-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50 000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

B. Proposition

- a) Pr 01-2025 : Désignation complémentaire d'un-e Président-e et Vice-président-e du Bureau de vote du 19 octobre 2025

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motion

- a) M 01-2025 : Motion pour une gestion assurant le maintien d'un cadre de vie harmonieux et inclusif, tout en assurant le respect des règles, des équilibres sociaux et de la bonne utilisation des ressources publiques en relation avec l'implantation du Centre d'Hébergement Collectif (CHC) aux Cherpines

B. Résolution (ajout)

- a) R 01-2025 : Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, de MM. Rochetin et Rodriguez, Conseillers administratifs, ainsi que des Conseillers municipaux,

des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de MM. Guillermin et von Haller, Conseillers municipaux.

Il annonce quelques modifications de l'ordre du jour. En effet, une résolution intitulée « Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza » a été déposée par le groupe Les Vert.e.s. Il soumet cette modification de l'ordre de jour au vote du Conseil municipal, qui accepte par 22 oui et 1 non.

Il ajoute qu'une question a été apportée par le groupe Socialiste, qui sera lue au point 8 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 MAI 2025 ET 2 JUIN 2025 (SÉANCE D'INSTALLATION)

Mme Saas a quelques remarques concernant le procès-verbal du 20 mai. Elle a envoyé une notification à ce sujet.

**Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025, ainsi corrigé, est approuvé
par 16 oui, et 8 abstentions.**

M. Thorimbert apporte une correction mineure au procès-verbal du 2 juin.

**Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025, ainsi corrigé, est approuvé
par 21 oui, et 3 abstentions.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le **Président** précise que le délai référendaire débutera le 25 juin et s'achèvera le 27 août 2025 pour les délibérations qui seront votées ce soir. En effet, les fêtes judiciaires d'été courent du 15 juillet au 15 août inclus.

2.2 Démission du groupe UDC de Mme Soulier

Le **Président** informe avoir reçu la démission du groupe UDC de Mme Soulier, le 3 juin. Le courrier a également été adressé à M. Kellerhals, Secrétaire général. Mme Soulier siège désormais avec le MCG.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Sports

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Silent Zumba (en collaboration avec Urban Training) : dimanche 6 juillet de 10h30 à 11h30, rendez-vous dans le parc à côté de la Mairie. Gratuit pour les habitants de PLO. Inscription obligatoire sur le site internet de la Commune.
- Skimboard : dimanche 17 août de 10h à 17h. Anciennement aux Cherpines, il avait été décidé dans un premier temps de déplacer l'évènement vers le parc des Marronniers, puis, pour des raisons techniques, il se déroulera finalement sur le terrain de basket à l'arrière de

l'école du Pré-du-Camp. Des activités annexes en lien avec le sport urbain et le sport de glisse seront également proposées pour initiation. Gratuit et sans inscription dès 8 ans.

- Tablar'Run : dimanche 7 septembre. Les inscriptions sont ouvertes sur le site internet de la Commune.
- Run'aire : 26 octobre. Ouverture des inscriptions le 4 juillet sur le site internet de la Commune.

3.2 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales)

Mai		
--	Accident non annoncé	
--	Cambriolage (bât. communaux)	
4	Déchets/Salissures	Cartons et dépôts interdits en dehors des déchetteries
1	Dommages à la propriété	1 vestiaire Cherpines porte local matériel FC PLO cassée
5	Incendie	Données Datapol
1	Tag	Dessin de nature sexuelle, nettoyage urgent effectué
19	Vol	Données Datapol
28	Total	

- Contrat Local de Sécurité (CLS) :

27.05.2025 (1500-1700) : Contrôle radar à la route de Base hauteur école Stitelmann

Effectif : 7. Infractions : 18

- Interpellation + rapport au Ministère Public :

Affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :

- 1 motocycliste sans permis de conduire de la catégorie requise
- 1 véhicule stationné sous défaut d'assurance. Mise en fourrière
- 1 interpellation d'un individu avec des stupéfiants (13 grammes) Rapport de contravention

- Dossiers

- Arrivée de M. Jean-Yves PLEE, nouveau responsable de service qui a pris ses fonctions le 1er juin 2025.

- Discussions avec le Canton sur le futur des prérogatives des polices municipales.

- Cambriolages (données cantonales) :

Mai 2025 : 7 (5 villas, 1 appartement, 1 cave)

Total 2024 :27 (Janvier-Mai)

3.3 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- PLQ Cherpines

Le délai pour récolter les signatures est échu depuis hier et, selon nos renseignements, les 380 signatures nécessaires sont largement atteintes. Sous réserve du contrôle cantonal, un référendum aura donc lieu à l'automne. Pour mémoire, c'est un référendum communal portant sur le préavis positif du conseil municipal de Confignon sur le PLQ d'ensemble des Cherpines. Plan-les-Ouates ne sera donc pas concerné par ce référendum. Un décalage de l'adoption de ce PLQ est donc à prévoir et en fonction du résultat du référendum et de la décision future du Canton sur la suite à donner, il est possible que le projet de PLQ doive être revu ce qui repoussera les constructions de logements d'autant et va possiblement impacter la seconde étape de réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D. Nos services techniques travaillent actuellement à l'élaboration de scénarios alternatifs nous permettant de poursuivre le développement de ce secteur.

- PLQ Rolliet : avancée des constructions

Le Conseil administratif a eu l'occasion de participer aux premières pierres de deux nouveaux bâtiments du PLQ Rolliet, le futur pôle santé-social et l'immeuble des coopératives Equilibre et Harmonie. Ces premières pierres sont des moments symboliques qui marquent également l'engagement des promoteurs privés à avancer sur la réalisation de ces immeubles. Les travaux avancent dans les temps malgré les difficultés liées au mauvais sous-sol notamment et le Pôle Santé-social en particulier sera livré dès début 2027. Nous travaillons actuellement avec le promoteur pour finaliser les études sur les aménagements intérieurs des deux locaux qui nous seront dédiés à savoir le poste de police et la permanence sociale.

- Commercialisation des logements communaux en PPE au Rolliet

A la suite de la communication faite lors du CM d'avril, nous vous confirmons que la commercialisation des appartements du Rolliet a redémarré sur la base de la démarche lancée en septembre 2024. Aucune nouvelle commercialisation ne sera donc nécessaire. Les candidatures seront validées cet été par le Conseil administratif et les lauréats seront contactés à la rentrée d'août le temps de vérifier l'ensemble des dossiers.

3.4 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Saison culturelle : elle s'est terminée avec 2 spectacles avec banquets, qui ont reçu 152 personnes, soit 100% de fréquentation et le concert Ballaké Sissoko et Piers Faccini, avec 317 personnes, soit 100% de fréquentation. Les chiffres globaux pour cette saison 2024-25 ont été présentés la semaine dernière. Il y a eu 19 spectacles, près de 6'000 spectateurs et un taux de fréquentation global de 89%.

La nouvelle saison 2025-26 sera la 20^{ème}, avec 17 spectacles, 45 représentations, 2 créations et 4 spectacles « jeune public ». Le programme est distribué avec un abonnement nominatif. Tout le monde a la possibilité d'assister à chacun des spectacles de la saison. Les billets ne sont pas transmissibles.

- La 27^{ème} édition de la Cour des Contes a eu lieu du 15 au 25 mai, avec 25 représentations, 1'560 élèves pour les scolaires, 2'500 spectateurs, soit 4'132 personnes, et un taux de remplissage de 79%.

- Une biennale du design graphique sera ouverte pour la 1^{ère} fois à Plan-les-Ouates. Cet événement sera unique en Suisse romande. Il a pour ambition de s'inscrire dans la durée et de positionner Plan-les-Ouates comme un acteur fort dans le domaine du design graphique contemporain, domaine leader en Suisse. Cette 1^{ère} édition sera menée en collaboration avec la HEAD, en tant qu'experts en charge de la création d'identités graphiques et de la co-curation de l'événement. Cela permet de mettre en avant la formation en partenariat avec l'affaire, des étudiants de nombreuses filières, la zone industrielle, Spark, les 3 imprimeries de la commune. Il y aura un concours avec la sélection de 30 projets de studios de design, qui seront exposés pendant la biennale. Elle aura lieu du 3 au 7 octobre, à Spark comme lieu central ; l'amphithéâtre s'y prête très bien. La thématique est l'état des lieux du graphisme en Suisse, avec ses métiers et ses pratiques. Pour ce qui est du public, l'événement vise les professionnels, les étudiants, les employés de la ZIPLO, ainsi que les familles et les curieux. Une médiation culturelle sera mise en place avec des visites guidées, des ateliers pour enfants, des visites des imprimeries de la commune, des workshop, etc.
- Œuvres dans l'espace public : une 3^{ème} portion de fresque a été réalisée à la route de Base par Pierre Coulanges.
- Habillage des bornes de recharge pour véhicules électriques : des photos des bornes près de la mairie et sur la place des Aviateurs sont projetées.
- Fête de la Musique : vendredi 20 et dimanche 22 juin. Les 2 pianos sont encore là jusqu'au 22 juin, l'un sur l'esplanade du Sapay et l'autre sous les fenêtres de la mairie.
- Infiltration : exposition plein-air jusqu'au 13 juillet. 7 œuvres de 5 artistes.
- 3^{ème} concours photo du Grand Genève : l'exposition aura lieu jusqu'au 8 juillet sur le mail 2000.

3.5 Action sociale et jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Le plan canicule, qui était en veille, pour les aînés de 75 ans et plus, sera déclenché en cas d'alerte du médecin cantonal.
- Centre d'hébergement des Cherpines : les portes ouvertes et la séance d'information ont eu lieu hier.
- La cérémonie de remise des attestations d'apprentissage vient de se terminer à la salle communale. Ce sont toujours des moments très particuliers pour ces personnes qui apprennent notre langue. Les cours sont dispensés par des enseignants bénévoles.
- La fête des 8P aura lieu demain soir, pour la 1^{ère} fois une semaine avant la fête des écoles.
- La fête des écoles aura lieu le 27 juin, avec notamment un apéritif pour le Conseil municipal après le cortège.
- PLO-Plage sera organisé la première et la dernière semaine des vacances scolaires, sur le mail 2000.
- Gym au Parc pour les seniors aura lieu tous les lundis et jeudis matin.
- Les cours de « français en été », anciennement « français au parc », auront lieu les 2 dernières semaines des vacances scolaires sur le mail.
- 175^{ème} anniversaire de la Commune : une séance avec les associations aura lieu le 25 juin, afin d'avancer dans la programmation de la fête.

3.6 Promotion économique

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Autour du Temps : distribution de flyers tout ménage et programme papier aux entreprises et dans les lieux publics début septembre. Ouverture des inscriptions le 25 septembre. Un communiqué de presse aux médias spécialisés a été envoyé aujourd'hui. Le Département de l'économie octroie un soutien exceptionnel pour l'industrie horlogère genevoise. Un numéro spécial de Ouvertures sera consacré à Autour du Temps, fin août. Les contrats avec les sponsors sont en cours de finalisation et les contrats des entreprises participantes sont en préparation.
- Journée des entreprises sera une soirée, le mercredi 12 novembre, en fin de journée.
- Sollicitation des entreprises sur du foncier : agrandissement, rachat de locaux de stockage de la ZIPLO, etc.
- Célébration des 10 ans de génie.ch, plateforme collaborative créée par l'Office cantonal de l'environnement, l'Office cantonal de l'énergie et de l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation, ainsi que la FTI, la SIG et de l'OPI, le 23 septembre à la ZIPLO, pour son exemplarité et les bonnes pratiques des entreprises de Plan-les-Ouates sur la durabilité.

3.7 Petite enfance

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- La 3^{ème} édition de la fête des tout-petits a eu lieu vendredi dernier, 13 juin, avec différentes animations. La météo fut très bonne. Nous avons accueilli près de 600 enfants, en comptant les fratries. Il s'agit donc d'une belle affluence, qui témoigne de l'engagement des familles. Ce fut une réussite, avec notamment la présence d'un orchestre formé par 4 collaborateurs du Service de la petite enfance. Cette initiative fut très appréciée. A souligner également, l'excellente collaboration avec le Service des espaces verts, qui a mis à disposition tout le matériel nécessaire.
- Les institutions de la petite enfance fermeront le 18 juillet prochain pour raison de vacances estivales, pour 3 semaines. Toutes les crèches réouvriront le lundi 11 août, y compris Potimarron.

3.8 Ressources humaines

M. Rochetin annonce l'arrivée au 1^{er} juin de M. Jean-Yves Plée, nouveau responsable de la police municipale.

3.9 Environnement

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Inondations Petit-Bois : une séance publique a eu lieu le 19 juin dernier avec toutes les personnes et les propriétaires qui ont eu des problèmes à la suite des inondations du 9 juin 2024. L'avancée des études en cours a été présentée. Une étude est en effet en cours sur tout le réseau, et l'Office national de l'eau a également lancé une étude pour tout ce qui concerne les eaux de ruissellement. Quelques actions concrètes ont déjà été réalisées sur le terrain, et des caméras ont été passées dans les collecteurs collectifs privés pour détecter d'éventuels problèmes et diminuer les risques d'inondation en cas d'orage.

Nous ne nous arrêtons pas au niveau de ce secteur, étant donné qu'une séance publique similaire est prévue à la rentrée à Saconnex-d'Arve, où il y a eu des problèmes très lourds également lors des inondations de juin 2024.

- Moustique tigre : une distribution de granulés est organisée. Ceux-ci peuvent être retirés gratuitement auprès du Service des espaces verts. Nous avons cependant quelques

contraintes, car nous recevons ces granulés de la part du Canton et c'est parfois compliqué. Il faut donc s'armer de patience. Il est également possible de se rendre directement à l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature à la rue des Battoirs.

Deux stands d'information seront organisés à ce sujet cet été à la place des Aviateurs.

- Les plantations au square du Clos se terminent ; 15 arbres ont été plantés. Ils complètent l'ombrage actuel de ce petit îlot de fraîcheur. Des places pour les 2-roues motorisés y seront encore créées.
- Des tables de pique-nique ont été installées, près de l'étang et au bas du mail 2000, avec une nouvelle pergola, ainsi que dans le square du Pré-du-Camp.

3.10 Réponse à une question du public (M. Buchs)

M. Rodriguez rappelle que M. Buchs avait posé une question écrite, assez longue. Il faisait suite à la présentation publique du 27 mars dernier concernant le trafic de transit et les projets de mobilité sur le territoire communal. Il se demandait si la Commune envisageait de réaliser une étude d'impact approfondie avant la mise en œuvre de ces mesures, et si oui, à quel moment. Il parlait notamment du secteur du Pré-du-Camp, de la route de Saconnex-d'Arve, de l'adaptation du carrefour route de St-Julien - route du Camp, pour favoriser l'écoulement du trafic de la route du Camp, etc.

M. Rodriguez expose brièvement la réponse, qui sera transmise par écrit à M. Buchs : la Commune de Plan-les-Ouates ne fera pas d'étude d'impact, mais des critères sont fixés pour déterminer si les mesures qui seront mises en place sont concluantes.

Le critère principal sera la diminution des charges de trafic sur le chemin de Vers et la route des Chevaliers-de-Malte, avec une campagne de comptage qui sera menée avant et pendant la mise à l'essai. Il s'agira de déterminer aussi que les impacts sur le reste du réseau en valent la peine.

Un second critère concernera le temps de parcours du bus sur la route de St-Julien, qui devrait être réduit de moitié.

Le dernier sera relatif à la remontée de file sur la route du Camp et de son impact dans le hameau de Saconnex-d'Arve Dessous, en termes de sécurité routière et de nuisances. Il s'agira d'observer si la visibilité est péjorée aux traversées piétonnes, au carrefour avec la route de Saconnex-d'Arve. Il faudra ensuite déterminer si les embouteillages deviennent fréquents dans le hameau, augmentant ainsi les nuisances sonores.

En fonction des résultats, certaines mesures seront pérennisées, d'autres devront peut-être être revues.

4. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT POUR LE CONCOURS DE L'ANCIENNE MAISON DES JARDINS FAMILIAUX

Le Président annonce que 3 personnes se sont portées candidates :

- M. Denis Thorimbert, titulaire
- Mme Leticia Barba, titulaire
- Mme Marie-José Molla, suppléante

En l'absence d'autres candidatures, **le Président** soumet chacun des candidats au vote du Conseil municipal.

M. Thorimbert récolte 16 voix, Mme Barba 8 voix et Mme Molla 16 voix.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à c.

- a) Environnement et Infrastructures du 26 mai 2025**
- b) Sports du 28 mai 2025**
- c) Finances et économie du 16 juin 2025**

A la demande du groupe Socialiste, Mme Dubois donne lecture du rapport de commission Sports du 28 mai 2025.

Mme Zimmermann déclare que son groupe a pris connaissance de ce rapport de commission, et en tant que nouvelle élue, et pour bien le comprendre, elle s'est penchée particulièrement sur les documents du concours. Elle trouve ce projet ambitieux et vraiment enrichissant pour la Commune, au-delà du sport, dans tout le quartier. Il regroupe des enjeux importants.

Elle s'interroge sur la rocade entre le restaurant et le magasin. En effet, le nouvel emplacement prévu pour le restaurant sera en face d'un « trou » car il n'y aura pas de continuité de façade à façade entre les deux bâtiments. L'espace central n'a pas de continuité globale, il est entièrement sur dalle, et elle demande s'il y aura de la végétation sur cette dernière. Au vu de ces enjeux, elle a retenu la conclusion de la commission Sports et demande si le projet pourrait être renvoyé en commission conjointe, dans l'esprit d'un qualitatif global du projet.

Le Président rappelle que ce point de l'ordre du jour n'est pas prévu pour remettre en question ces aspects. Il propose à Mme Zimmermann de mettre un point dans les « Divers » ou dans les « Questions » qui interpellent le Conseil administratif ou les rapporteurs.

Mme Monbaron confirme. Les rapports de commission sont les résultats des discussions qui ont eu lieu dans les commissions et permettent au public de comprendre ce qui se passe dans les commissions, puisqu'il n'a pas accès aux procès-verbaux de ces commissions. Les rapports sont donc une information pour le public, et ils ne sont pas discutés dans ce point de l'ordre du jour. Il convient d'y revenir dans les « Divers ». Afin d'éviter de revenir sur ce sujet, Mme Monbaron précise qu'une commission Sports est prévue le 26 juin. Toutes les personnes intéressées pourront y assister. La convocation suivra. Ces points pourront être discutés à cette occasion.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) D 172-2025 R : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 20 mai 2025 (annexe 1). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 24 mars 2025 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances et économie qui a émis dans sa séance du 16 juin un préavis favorable par 10 oui et 1 non.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 172-2025
par 22 oui et 2 non.**

- b) **D 175-2025 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 20 mai 2025 (annexe 2). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructure qui a émis dans sa séance du 24 mars 2025 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances et économie, qui a émis dans sa séance du 16 juin un préavis favorable à l'unanimité également.

Mme Soulier espère que la Commune fera quelque chose aussi pour les passages piétons.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 175-2025
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 01-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k LAC**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 01-2025 (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise que c'est une délibération qui est présentée au Conseil municipal à chaque nouvelle législature. La loi sur l'administration des Communes prévoit, en son article 30, alinéa 1, lettre 4, une délégation de compétences au Conseil administratif pour passer les actes authentiques qui sont énumérés dans la délibération sous les lettres A à E. Il s'agit de tout ce qui concerne les constitutions de servitude, les cessions au domaine public, en matière d'aménagement du territoire. Ce sont des actes de peu d'importance, toujours en faveur de la Commune. Tous les cas similaires qui seraient à charge de la Commune et au profit de particuliers, c'est-à-dire que la Commune donnerait sur son territoire des droits à des tiers, seront toujours soumis au Conseil municipal. Mme Monbaron invite le Conseil municipal à voter en faveur de cette délibération qui permet d'éviter la rédaction de nombreuses délibérations, avec toute la procédure qui s'ensuit. Cela permet de diminuer la charge administrative sur ces dossiers, qui n'ont aucun impact financier pour la Commune.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 01-2025
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

- d) **D 02-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations, conformément à l'article 30, al. 1, lettre x LAC**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 02-2025 (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle que cette délibération a pris naissance il y a une dizaine d'années. À l'époque, en matière de naturalisation, les dossiers étaient soumis au Conseil municipal ; les Conseils municipaux recevaient un mail du secrétariat pour les informer que les dossiers de naturalisation à traiter lors de la prochaine séance du Conseil municipal étaient disponibles à l'accueil de la mairie. Donc les Conseillers municipaux pouvaient passer quand ils le souhaitaient, évidemment durant les heures d'ouverture de la mairie, pour consulter ces dossiers. Lors de la séance municipale, ces naturalisations étaient traitées lors d'une partie à huis clos. Le public devait sortir de la salle et les Conseillers municipaux pouvaient échanger sur les dossiers. Les dossiers tournaient afin que chaque Conseiller municipal en prenne connaissance s'il n'était pas passé avant à l'accueil de la mairie pour les consulter.

Au fil du temps, nous nous sommes aperçus que rares étaient les Conseillers municipaux qui ne regardaient pas les dossiers, ce qui signifiait que rares étaient ceux qui étaient passés à l'accueil de la mairie pour les consulter avant la séance. Tous les autres ne l'avaient pas fait, et prenaient connaissance du dossier sur place. Comme il ne fallait pas y passer trop de temps, ils passaient directement à la dernière page pour voir la photo de la personne et les dossiers étaient quasiment toujours adoptés à l'unanimité, éventuellement à la majorité.

La proposition a donc été faite au Conseil municipal de déléguer cette tâche au Conseil administratif, pour qu'il reçoive les candidats et prenne la décision. Cette délibération a été acceptée les 2 précédentes législatures.

Les Conseillers administratifs se répartissent le travail pendant 4 mois chacun. Ils reçoivent les candidats dans un entretien individuel de 30 à 60 minutes. Le rapport est ensuite présenté lors de la séance du Conseil administratif qui prend alors la décision d'accepter ou non la naturalisation. En cas d'unanimité, pour une acceptation ou un refus, le dossier est retourné au Service cantonal des naturalisations. Si les Conseillers administratifs ne sont pas d'accord entre eux, le dossier est soumis au Conseil municipal, dans une commission adhoc. Les candidats sont à nouveau reçus par cette commission et la décision est prise à huis clos lors de la séance du Conseil municipal qui suit l'audition.

Mme Rüegger précise que la décision est consultative.

Mme Monbaron confirme. Nous avons eu les 2 cas de figure, à savoir que le Conseil administratif n'était, une fois, pas d'accord sur un dossier. Ce dernier a été soumis au Conseil municipal. La personne a été reçue et la commission a émis un avis défavorable. Lorsque nous avons organisé la cérémonie à l'attention des personnes nouvelles naturalisées et des jeunes qui atteignent leur majorité, lors de laquelle toutes les personnes reçoivent un petit cadeau à l'occasion de leur accès au droit civique, nous avons été très surpris de retrouver cette personne que nous avions refusée. Nous avons demandé au Canton de nous informer dans les cas où il prendrait une décision inverse à notre préconisation. L'inverse s'est également produit quelque temps plus tard, avec une personne qui a été refusée par le Canton, malgré notre préavis favorable.

M. Ducrest demande si les dossiers seront quand même mis à disposition des Conseillers municipaux et combien il y en a.

Mme Monbaron répond qu'ils ne seront plus mis à disposition pour consultation, puisqu'il n'y a plus de décision à prendre par le Conseil municipal. Pour ce qui est du nombre, elle pourra donner une réponse précise lors de la prochaine séance. C'est en effet très variable ; pendant un certain temps, M. Maudet, qui en était en charge, avait voulu rattraper le retard, et nous en avons vraiment beaucoup.

M. Valentin constate que c'est le serpent de mer qui revient régulièrement. Il se demande s'il y a toujours lieu d'avoir cette commission adhoc, puisque les décisions du Canton sont de toute façon indiscutables.

Mme Monbaron répond que c'est au choix du Conseil municipal. Le Conseil administratif trouve que la procédure proposée est équitable, pour décharger le Conseil municipal et faire en sorte que

les dossiers soient étudiés quand même avec attention, que nous puissions rencontrer ces personnes et créer du lien avec elles. Si cette délibération est acceptée, il n'y aura plus besoin de la commission adhoc et le Conseil administratif prendra les décisions.

Mme Rüegger tient à dire que le groupe Socialiste est tout à fait favorable à ce que nous renoncions à avoir une commission adhoc et que nous laissions cette tâche au Conseil administratif, pour autant que la décision soit prise à l'unanimité.

Mme Monbaron comprend qu'un amendement est proposé au point 2 de la délibération, afin que, si l'unanimité n'est pas obtenue au Conseil administratif, le dossier soit renvoyé en commission de naturalisation (adhoc).

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège. Un amendement étant demandé, il propose de soumettre ce dernier au vote du Conseil municipal.

M. Thorimbert constate que le système actuel fonctionne. Avec une prise de décision à la majorité, c'est un changement au niveau du Conseil administratif. Il est cependant intimement convaincu que les Conseillers administratifs s'entendront. Il ne votera donc pas cet amendement.

M. Ducrest demande combien de fois la commission adhoc s'est rassemblée.

Le Président répond que la commission n'a pas dû se réunir pendant la dernière législature, et s'est réunie 2 fois pendant celle de 2016-20.

M. Valentin remarque que par le passé, il est arrivé 2 ou 3 fois que les Conseillers municipaux aient de la peine à assumer leur fonction et à prendre une décision négative avec la personne qui était en face d'eux. Ils se retrouvaient à la pharmacie ou à la Migros et se faisaient insulter. Il est donc vrai que le Conseil municipal n'a pas toujours été très droit dans ses votes. Il s'agissait d'assumer une décision. Il n'est cependant pas question de remettre en question ce système qui, comme l'a dit M. Thorimbert, est tout à fait valable et qui est sollicité 1 à 2 fois par an. Le groupe UDC ne votera donc pas de modification.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement proposé par le groupe Socialiste au vote du Conseil municipal, qui le refuse par 4 oui, 17 non et 3 abstentions.

Le Président soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 02-2025 par 24 oui, soit à l'unanimité.

e) **D 03-2025 P : Crédit d'engagement de 575 000 F pour le renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire saisonnière**

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 03-2025 (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui et 2 abstentions.

Mme Monbaron concède que cette délibération survient un peu abruptement. Elle a été aussi abrupte pour le Conseil administratif, qui n'a pas l'habitude de présenter des dossiers à une vitesse aussi importante. En l'occurrence, il s'agit d'un problème que nous rencontrons avec le groupe froid qui permet la création et le maintien de la glace. Cette patinoire a été mise en service il y a plus de 15 ans. Tout le matériel, notamment le groupe froid, fonctionne depuis cette mise en service. Le matériel est monté pour la saison, puis démonté, stocké, remonté, redémonté, ainsi de suite. La patinoire fonctionne 3 mois par année. Il s'avère que le groupe froid a subi diverses pannes, et les dernières furent assez conséquentes. La patinoire a été démontée à la mi-mars, et le matériel a été retourné chez l'entreprise qui le stocke. Après examen de ce matériel, il n'est pas conseillé de le réinstaller pour une nouvelle saison, car il y a de fortes probabilités qu'il ne puisse pas maintenir la glace durant 3 mois. Le Conseil administratif s'est retrouvé un peu démuni avec cette annonce et a étudié plusieurs pistes pour éviter de devoir prendre une décision dans l'urgence

et assurer le fonctionnement de la patinoire en novembre prochain. Il nous a été déconseillé de tenter le coup avec ce matériel, car il aurait fallu installer le groupe froid loin de la patinoire pour pouvoir le remplacer si nécessaire par un autre, plus proche de la glace. Le cas échéant, il faudrait fermer la patinoire pendant 15 jours, le temps de tout changer et de refaire la glace. De plus, nous avons également des problèmes avec les nattes sous la glace. Ce sont des tuyaux qui font circuler le glycol, qui permet de faire la glace. Il faut aussi les remplacer. Un dysfonctionnement de ces nattes présenterait un risque de pollution. La solution de la location d'un groupe froid est très onéreuse par rapport au coût d'achat.

Pour ces raisons, l'idée est de présenter cette délibération aujourd'hui et que le Conseil municipal la vote sur le siège, malgré l'importance du montant engagé, afin que nous puissions passer commande de ce matériel pour le début de la saison, qui commence donc à la mi-novembre.

Dans l'estimation des coûts, nous avons 3 postes importants : le groupe froid, les nattes et les bandes de la patinoire, les parois verticales, qui ont également 15 ans. Cette patinoire est très fréquentée, notamment par un club de hockey très actif, ces bandes reçoivent des pucks et sont soumises à rude épreuve. Certaines sont très abimées et deviennent dangereuses. Les nattes et les bandes peuvent être vendues, certaines pièces pouvant encore être utilisées.

Nous avons également un souci écologique avec le groupe froid ; chaque année nous devons déposer une demande d'autorisation auprès du Canton pour installer la patinoire, expliquer à quel endroit elle prendra place, quelles sont les mesures de sécurité, etc. pour une manifestation en plein air. Chaque fois, le Service cantonal de l'énergie nous rappelle que nous sommes tenus de récupérer la chaleur qui est produite par le groupe froid et que notre matériel est trop vétuste. Le remplacement de ce matériel permettra également de remplir les conditions de ces nouvelles normes, pour récupérer la chaleur pour chauffer l'eau utilisée dans le cadre de la patinoire, au niveau des sanitaires, ainsi que pour refaire la glace, puisque celle-ci est de meilleure qualité si elle est faite avec de l'eau chaude.

Cette patinoire est fréquentée par près de 15'000 personnes chaque année, pendant les 3 mois d'ouverture. Outre le club de hockey, les écoles y viennent aussi, ainsi que le parascolaire, et bien entendu, le public. Certaines personnes s'y rendent sans patiner, juste dans un but social, pour rencontrer du monde, voir leurs enfants, leurs petits-enfants, etc.

Ce dossier a été présenté en commissions Sports et Finances et économie cette semaine. Dans son rapport, la commission Finances et économie a émis un préavis, qui doit être pris comme un avis indicatif, puisque qu'elle ne pouvait pas émettre un préavis formel dès lors que cela faisait partie d'une délibération.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération. Il confirme qu'elle a été présentée hier en commission Finances et économie, qui a émis un préavis favorable par 7 oui et 4 abstentions.

M. Stauder a pu en discuter en commission Sports le 28 mai dernier, lors de laquelle l'ancien responsable du service nous a précisé qu'il était également possible de louer une tente, sachant que cette procédure pourrait avoir un grand impact sur la qualité de la glace et permettrait des économies d'énergie. Chacun jugera selon ses priorités, financières ou écologiques. Une tente permettrait également une utilisation plus étendue de cette patinoire, lorsqu'il fait un peu plus chaud ou lorsqu'il pleut. Il a également assisté à la commission Finances et économie de hier soir, où ce sujet a été discuté. Il propose d'ajouter 3 « vu » dans le projet de délibération et un 5^{ème} « décide », afin de mettre en place tout ce qui est possible et d'ouvrir cette patinoire le plus rapidement possible :

- Vu la D 69-2022 pour la réalisation d'un espace street workout, qui prévoit l'installation d'une station BoxUp dans le terrain de pétanque au Pré-du-Camp
- Vu les problématiques liées au réchauffement climatique
- Vu la complexification future probable des contraintes de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN)

- 5^{ème} « décide » : mettre immédiatement à l'étude la couverture de la patinoire, afin de la réaliser au plus tôt.

Il ne s'agit donc pas de proposer tout de suite un projet, mais de lancer une étude, si possible avant l'été, et de revenir rapidement avec un projet de couverture pour que nous puissions économiser de l'argent, de l'énergie, et offrir plus de jours d'ouverture à nos 15'000, voire plus, visiteurs annuels.

Mme Monbaron revient sur la mention de la D 69-2022, qui était le projet de délibération qui n'est pas celui qui a été voté par le Conseil municipal. Elle avait été amendée. C'est la D 69A-2022, et le titre a été modifié parce que le Conseil municipal avait refusé la réalisation d'un terrain de pétanque.

Le Président remarque que, le cas échéant, cet élément devra être modifié.

M. Dupraz a débattu avec M. Stauder à ce sujet en commission Finances et économie. Il pense qu'il faut revenir avec une motion. Il y a une urgence pour remplacer le groupe froid, et il faut que cela avance pour éviter de tomber en panne au milieu de la saison. Pour ce qui est de la couverture de la patinoire, des projets ont été présentés en commission Sports en 2019 déjà. Les architectes parlaient d'un budget entre 420'000 et 1,2 million de F. Aujourd'hui, nous devrions être plus proches des 500'000 à 1,5 million de F. Il n'est pas opposé à étudier cette possibilité. S'il s'agit d'une tente, il y a des risques en cas de tempête. Il ne faut pas se précipiter. Il encourage M. Stauder à déposer une motion. Son groupe, le PLR, refusera cet amendement et votera la délibération sur le siège, en l'état.

M. Thorimbert est du même avis. Il invite également M. Stauder à déposer une motion, afin que nous puissions étudier tranquillement le sujet. Ce débat a d'ailleurs déjà eu lieu il y a quelques années.

Mme Zimmermann se réfère au tableau des coûts, et demande pourquoi il y a 5% de « divers et imprévus ».

Mme Monbaron répond que toutes les délibérations qui sont soumises en Conseil municipal prévoient 5% de « divers et imprévus ». C'est systématique et cela évite de devoir revenir vers le Conseil municipal pour demander un crédit supplémentaire, et de prolonger ainsi les délais.

Mme Saas invite également M. Stauder à déposer une motion. Elle n'est pas opposée à une couverture de la patinoire, mais nous n'avons pas de projet concret aujourd'hui sur lequel nous pouvons nous prononcer. C'est prématuré.

M. Valentin estime que ces modifications n'ont rien à faire dans cette délibération, et elles la remettraient complètement en question. Nous devons voter sur une urgence et pas sur la faisabilité d'une couverture, d'une patinoire, il le rappelle, éphémère.

M. Stauder répond que sa proposition d'amendement ne remet pas en question la délibération en tant que telle. Elle demande uniquement de mettre immédiatement à l'étude la couverture de la patinoire, afin de réaliser celle-ci au plus tôt. M. Dupraz parle d'urgence. En effet, il y a 20 jours, nous n'étions pas au courant qu'il fallait remplacer tout ce matériel, pour 575'000 F. Il y a aussi urgence à réfléchir à une couverture. Mais là, on me dit qu'il faut faire une motion. En commission Sports, plusieurs personnes étaient d'avis qu'il fallait réfléchir rapidement à une couverture. Malheureusement, nous n'avons pas accès à l'ensemble des discussions qui ont eu lieu. Il demande comment nous pouvons accepter une urgence pour remplacer le matériel, mais pas pour réfléchir à une couverture. Pour ce qui est des coûts, ils ont en effet été estimés en 2019. Mais certains matériaux ont baissé de prix, certaines pratiques sont plus rapides et moins chères. Nous pouvons donc aujourd'hui trouver mieux pour moins cher. Il maintient sa demande pour une étude de faisabilité.

M. Fedele est totalement d'accord avec l'idée d'étudier la possibilité d'une couverture, mais il pense que cela doit faire l'objet d'une motion. L'amendement proposé ne peut pas être accepté,

pour une raison de formulation. En effet, on y voit que la décision est déjà prise, qu'il faut installer une couverture, et au plus vite. Il se dit prêt à débattre de cette couverture, mais l'amendement proposé ne peut pas être accepté.

M. Valentin rappelle qu'en politique, les réflexions sont menées en caucus. D'autre part, un crédit d'étude de faisabilité doit être voté, ce n'est donc pas si simple. Le Conseil administratif a certainement bien reçu le message et est déjà en train de réfléchir, Mais une telle réflexion ne doit pas figurer dans une délibération. Pour voter un crédit d'étude, celui-ci doit être déposé en bonne et due forme.

Mme Monbaron précise que, comme cela a été annoncé en commission Finances et économie, cette couverture est prévue, elle est dans le budget 2026 que le Conseil municipal étudiera à partir de septembre prochain. Les études ont commencé en interne. Elle attire l'attention sur un point relevé hier soir en commission par Mme Rüegger, qui nous a rappelé qu'il avait été question à l'époque d'une couverture en bois. Ce dossier sera repris. Nous ne nous dirigeons cependant pas vers une structure aussi rigide. Elle invite les Conseillers municipaux à prendre connaissance du procès-verbal de la commission Finances et économie de hier, quand il sera disponible. Le projet sera présenté en commission Sports, puis évidemment en commission Finances et économie.

M. Stauder remarque que si c'est une question de formulation, il propose à M. Fedele de l'aider, parce qu'il est lui-même allophone de naissance. Il est naturalisé et le français n'est pas sa langue maternelle. Il ajoute que s'il doit déposer une motion, l'entrée en matière sera votée en septembre, elle passera en commission en octobre et elle sera soumise au Conseil municipal début novembre. Alors que si nous acceptons l'amendement, les services peuvent déjà avancer.

Mme Monbaron constate que nous voulons toujours être arrivés avant d'être partis. Il ne faut pas oublier que pour installer une couverture, il faudra un crédit et une délibération, qui arriverait au plus tôt en septembre. Compte tenu du délai référendaire, cela mène aux vacances d'octobre. Or la patinoire ouvre le 15 novembre. Il est dès lors impossible d'avoir une couverture pour la saison 2025-26.

Mme Rüegger s'étonne de la gestion de ce dossier. Elle a bien compris qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, mais elle trouve extrêmement dérangeant qu'on n'ait pas prévu qu'une patinoire vieille de 16 ans arrivait en fin de vie. C'est pourquoi son groupe s'abstiendra. Ce n'est pas contre la patinoire, mais contre la façon de présenter le dossier.

M. Favre constate que le sujet est très chaud pour une première séance. Le débat a failli déraiser, mais il est très heureux que l'esprit de Plan-les-Ouates soit maintenu. Nous pouvons maintenant voter.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement proposé par M. Stauder au vote du Conseil municipal, qui le refuse par 16 non et 8 oui.

Le Président soumet maintenant le principe d'un vote sur le siège de cette délibération, ce qui est accepté par 16 oui et 8 non.

Le Président soumet enfin la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 03-2025 par 21 oui, et 3 abstentions.

f) D 05-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50 000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

Le Président soumet l'entrée en matière de la délibération D 05-2025 (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui et 1 non.

M. Rodriguez remarque que nous sommes tous au courant de ce qui s'est passé à Blatten le 28 mai dernier, avec les destructions provoquées par un éboulement catastrophique. Passablement d'aides ont déjà été apportées. Le Conseil administratif, rapidement, a souhaité également apporter une aide à cette commune. C'était une aide de matériel, mais nous nous sommes rendu compte que ce n'était pas nécessaire, car il y en avait déjà trop pour la population. De ce fait, nous avons opté pour offrir un soutien de 50'000 F à l'ensemble des habitants, pour subvenir à toutes les problématiques qui ne sont pas prises en charge par les assurances. A ce jour, la charge des assurances est estimée à 320 millions de F par l'Association Suisse des Assurances (ASA). Cette délibération propose un crédit complémentaire, un dépassement budgétaire, pour venir en aide à cette population sinistrée. A savoir que d'autres Communes à Genève participent également, ainsi que le Canton de Genève.

Le Président informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération.

Mme Barba annonce que son groupe votera évidemment en faveur de ce don, en solidarité avec les personnes affectées, mais elle voudrait profiter de cette occasion pour proposer d'entamer une réflexion sur ce genre de dons et envisager une répartition de ce type de soutien et d'entraide d'urgence, pour les victimes. Il conviendrait à l'avenir de soutenir plutôt des projets ou des structures qui développeraient des projets dans le but d'éviter de futures catastrophes.

M. Delfim comprend qu'on ait envie de faire quelque chose, un geste, mais il y a aussi du symbole. La question de la pertinence peut être posée. Des assurances sont prévues, ainsi que des mécanismes de péréquation, entre autres. Les cantons touchés reçoivent de l'argent, et des fonds fédéraux sont également prévus à cet effet. Il comprend le symbole, mais cet aspect symbolique ou psychologique ne doit pas masquer où l'argent est le plus utile. Pour ces raisons, il ne votera pas favorablement.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le principe du vote sur le siège de cette délibération au Conseil municipal, qui l'accepte par 24 oui, soit à l'unanimité.

Le Président soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 05-2025 par 23 oui et 1 non.
--

B. Proposition

a) Pr 01-2025 : Désignation complémentaire d'un-e Président-e et Vice-président-e du Bureau de vote du 19 octobre 2025

Le Président soumet l'entrée en matière de la proposition Pr 01-2025 (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 23 oui et 1 abstention.

Le Président annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège. Il précise que la désignation du Président et du Vice-président du bureau de vote du 19 octobre 2025 revient au parti Socialiste et à l'UDC.

Mme Rüegger informe que le parti Socialiste propose Mme Gardiol pour la présidence et elle-même pour la vice-présidence.

M. Delfim découvre cette proposition ce soir et demande s'il est possible de surseoir à cette élection, parce que l'UDC pourrait proposer quelqu'un.

Le Président propose qu'il passe au secrétariat général pour discuter des éléments proposés.

M. Delfim propose la présidence au parti Socialiste et la vice-présidence à l'UDC.

Mme Monbaron précise que les présidences et vice-présidence des bureaux de vote sont attribuées aux différents partis à tour de rôle. Un tableau est tenu à cet effet. Nous veillons à maintenir une

représentation équitable des partis au cours d'une législature. Ce soir, le parti Socialiste et l'UDC ont été proposés, parce que c'était leur tour dans la liste.

M. Valentin ajoute qu'il y a aussi les suppléants à désigner.

M. Stauder demande si le tournus des partis est en fonction du nombre d'élus.

Mme Monbaron répond par la négative.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au Conseil municipal la proposition d'attribuer la présidence au parti Socialiste et la vice-présidence à l'UDC.

**Le Conseil municipal accepte la proposition pr01-2025
pour la présidence du bureau de vote du 19 octobre 2025 au parti Socialiste
et la vice-présidence à l'UDC
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motion

- a) **M 01-2025 : Motion pour une gestion assurant le maintien d'un cadre de vie harmonieux et inclusif, tout en assurant le respect des règles, des équilibres sociaux et de la bonne utilisation des ressources publiques en relation avec l'implantation du Centre d'Hébergement Collectif (CHC) aux Cherpines**

Le Président informe que cette motion a été retirée entretemps. Elle ne sera donc pas abordée ce soir.

B. Résolution

- a) **R 01-2025 : Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza**

M. Zumbach donne lecture de la résolution.

Le Président soumet l'entrée en matière de la résolution R 01-2025 (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, 1 non et 2 abstentions.

M. Zumbach donne lecture de l'exposé des motifs.

Mme Rüegger félicite les Verts d'avoir été proactifs.

M. Delfim souhaite prendre connaissance de la déclaration dont il est question, mais il n'a pas lu ou reçu le document.

M. Zumbach fait lecture de la déclaration.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la résolution R 01-2025 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la résolution R 01-2025
Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza
par 12 oui, 2 non et 10 abstentions.**

8. QUESTIONS

Question écrite QE 01-2025 de Mme Molla

Mme Molla donne lecture de sa question (annexe 9).

Le Conseil administratif donnera une réponse écrite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Question écrite QE 02-2025 du parti Socialiste

Mme Rüegger donne lecture de la question (annexe 10).

Le Conseil administratif donnera une réponse écrite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Troubles dans le quartier du Vélodrome

Mme Soulier se permet d'intervenir au nom de plusieurs habitants du quartier, car comme chaque été et avec l'arrivée des beaux jours, le quartier du Vélodrome fait face à une montée en puissance des troubleurs, un certain groupe de jeunes : rodéos en scooters, nuisances sonores nocturnes, installations sauvages de mobilier et dégradations diverses. Les rassemblements réguliers se tiennent dans des zones inadaptées, avec parfois des comportements dangereux et irrespectueux de l'espace public. Des photos prises ces derniers jours par les habitants illustrent notamment un regroupement avec un deux-roues dans une zone piétonne avec installation de chaises et attitudes provoquantes, de mobilier abandonné et détourné dans des endroits inappropriés, des déchets et signes d'occupation illégale à proximité de chantiers et d'espaces publics sensibles. L'année dernière, un dispositif temporaire avait été mis en place, associant un agent de police municipale, qui avait permis de limiter quelque peu les débordements. Les habitants en furent reconnaissants. Aujourd'hui, ces mêmes habitants du quartier du Vélodrome demandent si un dispositif similaire, si besoin à renforcer, est prévu dans les plus brefs délais, car la situation dégénère déjà et la saison estivale ne fait que commencer. Ils comptent sur la réactivité des autorités de la Commune pour pérenniser la tranquillité dans le quartier. Habitante elle-même le quartier, Mme Soulier serait vraiment reconnaissante que ces demandes soient prises en compte.

Mme Monbaron répond par l'affirmative.

Séance de la commission Sports du 26 juin 2025

Mme Rüegger demande que la commission Sports du 26 juin prochain soit une séance de commission conjointe. Les enjeux sont en effet très importants et il est essentiel que tout le monde soit concerné.

Mme Monbaron répond que nous avons préféré faire une commission élargie, qui nous paraissait plus équitable car certaines personnes seront déjà en vacances le 26 juin. En cas de commission conjointe, l'ensemble des personnes présentes auront le droit de vote, avec des groupes qui seront peut-être sous-représentés en raison des absences. Au contraire, dans le cas d'une commission ouverte à tous, ce sont les membres de la commission Sports qui voteront. Si des membres de cette commission sont en vacances, ils peuvent être remplacés et le groupe ne perd pas son droit de vote.

M. Solari constate que dans ce cas, la commission Sports devient décisionnelle. D'habitude, les discussions menées en commission sont ensuite retournées au Conseil municipal. Cela reviendrait donc en septembre, si la commission Sports n'était pas décisionnelle.

Mme Monbaron répond qu'il arrive que des décisions prises en commission ne relèvent pas du Conseil municipal.

Mme Zimmermann demande quelle est la différence entre une commission conjointe et une commission élargie.

Mme Monbaron répond qu'elle ne sait pas quel est le terme légal à utiliser. L'idée est d'ouvrir la commission à tous les Conseillers municipaux, qui auraient un jeton de présence pour leur participation et ne viendraient pas en tant qu'auditeurs. Ils n'auraient pas pour autant le droit de vote, réservé aux seuls membres de la commission. Habituellement, tous les Conseillers municipaux peuvent assister aux commissions en tant qu'auditeurs, mais dans ce cas, sans droit à la parole et sans jeton de présence. Dans une commission élargie, ils auront la possibilité de s'exprimer, de poser des questions. Mais ils n'auront pas le droit de vote. Pour que tout le monde ait le droit de vote, il faut convoquer une commission réunie (ou conjointe).

A la demande de **Mme Rüegger**, **Mme Monbaron** précise que nous parlons en général de commission conjointe quand il y a 2 ou 3 commissions, et de commission réunie quand toutes les commissions sont convoquées.

Mme Rüegger pense qu'il faut clarifier les choses. Elle trouve que la procédure est extrêmement discutable. C'est plus que la patinoire que nous sommes en train de mettre en jeu. Nous avons voté comme ça, un peu en urgence. Nous sommes face à un programme que nous allons remettre en question. Elle se sent manipulée ces 10 dernières années. Des décisions sont prises, et elles sont ensuite remises en question. Et le 26 juin, 11 personnes décideraient de ce programme.

Le Président invite Mme Rüegger à formuler une question par rapport à cette problématique, que nous ne pourrions pas débattre à ce point de l'ordre du jour. Il est cependant possible de faire voter un changement de commission dans les « divers ».

Mme Monbaron pense qu'une suspension de séance permettrait aux gens d'en discuter entre eux.

Le Président propose une suspension de séance de 5 minutes.

La séance est suspendue à 22h05 et reprend à 22h11.

Mme Monbaron propose de faire une séance extraordinaire du Conseil municipal le 26 juin prochain, avec ce seul objet à l'ordre du jour, sans « questions » et sans « divers ».

Mme de Mitri remarque que cela ne change pas vraiment le problème, puisqu'il y aura des absents. Cela revient au même qu'une commission conjointe. Elle demande s'il ne serait pas préférable de prévoir une commission conjointe à la rentrée. Même s'il y a des délais, ce serait une solution plus équitable pour tout le monde.

Mme Monbaron remarque que certaines personnes ne savaient peut-être pas qu'elles seraient élues et ont prévu leurs vacances fin juin. Normalement, tout le monde est sensé être là pour une promotion. Il y a une manifestation importante pour la vie de notre commune. La commission Sports a souligné l'importance de se déterminer maintenant, parce qu'il convient de finaliser les contrats avec les architectes et tous les corps de métier qui ont déjà fait l'objet d'appels d'offres (acousticiens, thermiciens, etc.). Il s'agit d'un bâtiment d'envergure. Des plannings ont été faits, les entreprises ont prévu dans leurs calendriers du temps pour travailler sur ce projet. Un report en septembre empêcherait de finaliser les contrats, même pour ceux qui ont remporté l'appel d'offres. La collaboration partirait sur de mauvaises bases. D'autre part, l'école du Rolliet ouvrira en septembre 2026 et nous sommes tenus de prévoir des piscines pour nos écoles. Or, la piscine de la pièce D est prévue pour 2030, si le planning est tenu. Chaque retard que nous prenons maintenant, se multiplie. Dans les plannings que nous avons faits, nous avons choisi en novembre-décembre de rediscuter avec toutes les associations si les espaces prévus conviennent bien ; c'est pourquoi des adaptations ont été présentées en commission Sports, et ce temps de discussion a déjà pris plus de temps que nous l'avions imaginé, parce que les responsables de clubs sont des gens qui enseignent une pratique sportive et ne sont pas forcément des experts en architecture. C'est parfois difficile pour eux de se projeter à partir d'un plan. Il y a donc eu de nombreuses séances avec les collaborateurs de l'administration sur ces plans, et nous avons maintenant fait le tour de tous les clubs et affiné le programme. Il est temps de prendre les décisions finales pour signer les contrats. Nous sommes donc pressés par le temps, mais ce n'est pas pour contraindre les Conseillers municipaux à prendre une décision. Les plans figureront évidemment dans les documents qui

seront transmis pour le Conseil municipal du 26 juin, ainsi que le procès-verbal de la commission Sports, qui contient les explications aux nombreuses questions qui ont été posées, et la réponse à une question posée par la commission pour connaître les surfaces des espaces des piscines extérieures de Carouge et de Lancy (bassins et extérieurs). Il n'est pas évident non plus pour les Conseillers municipaux de comprendre parfaitement un plan et de se représenter ce que cela donnera. Une comparaison avec des éléments existants permettra de mieux se projeter dans un espace.

M. Fedele ne comprend pas l'urgence. Il entend bien qu'il y a une volonté de tout finaliser avant les vacances. Il pense que nous ne sommes pas à 2 mois près. Il est d'ailleurs persuadé que l'ouvrage ne sera pas livré à temps.

M. Stauder rejoint les propos du Président. Nous avons pendant des années travaillé sur ce projet de centre sportif, dont la fameuse piscine. Le 28 mai, on nous annonce en commission Sports que l'ICA estime qu'il est préférable de ne pas la faire pour différentes raisons. On nous demande de nous réunir 29 jours après l'exposition de ces changements fondamentaux sur la structure-même d'un centre sportif qui nous coûtera plus de 250 millions de F. Il n'est pas lui-même architecte, et peine à imaginer sur un plan comment fonctionne un vestiaire, voire une piscine. Mais on nous demande de prendre une décision. Il estime que nous ne devons pas nous presser et prendre le temps de la réflexion. Dans l'économie privée, lorsqu'un client a besoin de 3 mois pour prendre une décision sur 250 millions de F, aucune entreprise lui répondra que dans ce cas, elle renonce au contrat.

Mme Barba rejoint les propos de son collègue et rappelle que le 26 juin auront lieu les promotions de l'école du Sapay.

Mme Monbaron précise que le montant de 250 millions de F correspond à la totalité du projet. La décision que le Conseil municipal doit prendre concerne un espace avec un montant qui a été communiqué par le biais d'une note par le Service construction et la commission Sports, soit 400'000 F de fonctionnement par année et une différence de 1,2 million de F par rapport à un bassin de 25 m ou des jeux d'eau. Il ne s'agit pas de se prononcer sur 250 millions de F. C'est vraiment sur un seul objet de l'ensemble. Pour ce qui est des retards, il y en aura vraisemblablement en effet, dus à des impondérables. Ce n'est cependant pas une raison d'en prendre dès le début. Nous en sommes au stade où nous devons rédiger et signer ces contrats avec les entreprises, et ceux-ci préciseront le programme de ce qui devra être fait.

Mme Zimmermann est architecte. Elle a lu attentivement le programme du concours ces derniers jours. Ce projet a précisément été choisi parce qu'il est souple et modulable. Le cahier des charges demandait que les espaces puissent être repensés et réadaptés, que la piscine puisse être à l'extérieur ou pas. Personnellement, elle rejoint tout ce qui a été dit. Le fait de continuer à réfléchir aux modularités et à la souplesse du projet ne devrait pas changer le montant du contrat.

Mme Monbaron remarque que la seule différence avec le programme du concours, c'est que nous en sommes maintenant à la réalisation, à l'avant-projet. Elle n'est pas architecte mais elle pensait pouvoir ajouter au mandat une version avec le bassin extérieur et une autre avec les jeux d'eau. En effet, la différence entre les honoraires de tous les corps de métier sont importants. C'est pour cette raison que nous devons prendre une décision.

Mme Zimmermann concède qu'il peut y avoir une différence pour un projet financier, Mais pour une image d'avant-projet, elle peine à le croire. Elle-même procède à des esquisses avec des variantes depuis 20 ans. Il s'agit ici d'une étude d'avant-projet, pas d'un avant-projet chiffré.

M. Stauder constate que sous prétexte que les architectes et tous les corps de métier liés doivent travailler le plus rapidement possible, on nous demande de voter cela avant l'été. Il demande si ces architectes et corps de métiers ne pourraient pas travailler durant l'été sur tous les autres aspects de ce centre sportif et garder la question de la piscine externe pour la rentrée. Il ne pense pas que l'architecte résoudra toutes les questions d'ici septembre.

Mme Monbaron précise que nous ne pouvons pas faire un contrat sans la piscine. Le contrat concernera l'ensemble du projet, et nous ne pouvons pas dire que nous verrons plus tard pour la piscine. La proposition qui est faite est également de modifier l'architecture de la façade pour faire des espaces qui passent de l'intérieur à l'extérieur largement plus grands. La préparation des variantes représente beaucoup de travail pour les architectes. Nous devons les payer et cela doit figurer dans le contrat. Nous devons savoir où nous allons et éviter toute surprise à la fin.

M. Zumbach pense qu'il y a aussi un facteur « pas de chance », parce que nous débutons une nouvelle législature. Nous recevons un projet qui s'étalera sur les 70 prochaines années ; c'est l'espérance de vie d'un tel projet. On nous parle d'une urgence, qui peut être compréhensible mais difficilement vivable pour nous, qui débarquons sur ce projet, que nous n'avons pas suivi depuis le début comme d'autres personnes ici. Il comprend la complexité, la difficulté et la nécessité de prendre des décisions rapides pour pouvoir avancer, mais il pense que 2 mois sur un projet qui devrait vivre au moins 70 ans, ce n'est pas tant que ça. Il est difficile pour lui de se prononcer aussi rapidement sur ce projet.

M. Valentin proposerait une motion d'ordre. Il convient d'éviter le match de ping-pong qui tourne en rond et de suivre l'excellente proposition de Mme Monbaron de voter. La majorité démocratique décidera.

Mme Monbaron ne sait pas comment les Conseillers municipaux comprendront mieux le projet dans 2 mois. Pendant ces 2 mois, ils n'auront aucune information complémentaire. Nous nous retrouverons dans la même situation en septembre. Si nous faisons une séance extraordinaire du Conseil municipal le 26 juin, toutes les informations seront transmises et les Conseillers municipaux pourront aussi décider de reporter la décision à septembre. Au moins, tout le monde aura eu toutes les informations.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal une séance de Conseil municipal extraordinaire le 26 juin 2025.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> une séance de Conseil municipal extraordinaire le 26 juin 2025 par 17 oui, 3 non et 4 abstentions.
--

Le seul objet à l'ordre du jour sera la pièce D.

9. **DIVERS**

Remerciements pour la soirée du 12 juin

M. Thorimbert fait lecture d'un texte soutenu par les Verts, le PLR, le PS et le LCVL :

On tient à adresser nos plus sincères remerciements au Conseil administratif, ainsi qu'à toute l'équipe communale, pour l'organisation de cette magnifique soirée. Franchement... quel moment fort !

On a vraiment ressenti cette envie d'être ensemble, de partager, de se retrouver, de rire — parce que oui, on a bien rigolé — et surtout, de célébrer ce qui nous unit ici, à Plan-les-Ouates : le bonheur de vivre ensemble sur un même territoire.

Ce genre de soirée, c'est une belle vitrine de ce qu'on est : une communauté vivante, diverse, ouverte... où chacun, avec ses différences, trouve sa place. Voir autant de sourires, d'échanges, de chaleur humaine, ça fait du bien. Un vrai moment de respiration.

Alors oui, on aurait aimé que tout soit parfait. Et ça l'était... presque. Parce qu'un petit nuage est venu assombrir l'horizon : la distribution, par un inconnu, d'un tract anonyme qui visait personnellement l'une de nos collègues.

Un geste sournois, blessant, et totalement à côté de l'esprit de la soirée. On le dit clairement : la liberté d'expression, oui. Mais quand elle se cache derrière l'anonymat pour attaquer, elle perd tout son sens.

C'est un geste isolé, on l'espère, mais on ne peut pas rester silencieux. Ce n'est pas digne. Ce n'est pas constructif. Et ce n'est pas à la hauteur de l'ambiance qui régnait ce soir-là.

Heureusement, cet accroc n'a pas gâché la fête. Ce qu'on garde en tête, c'est cette belle énergie collective, ces échanges sincères, et cette joie simple d'être ensemble.

Alors, encore une fois : un grand merci à toutes celles et ceux qui ont rendu ce moment possible. Et que l'esprit de Plan-les-Ouates perdure.

PV et rapports des commissions

M. Stauder revient sur une problématique qu'il a déjà énoncée le 15 novembre 2022 lors de la séance du Conseil municipal, à savoir que nous débattons et votons dans cet hémicycle de sujets discutés en commission, mais que l'ensemble des Conseillers municipaux n'ont pas toujours les informations et les arguments donnés par les commissaires au moment du vote en plénière. Malgré cette demande, il constate que notre Conseil municipal continue à voter des délibérations en séance plénière avant d'avoir reçu un certain nombre de procès-verbaux de commissions, comme par exemple de nouveau ce soir, concernant les Finances. Il est indéniable que cela continuera ainsi les 6 prochains mois, vu que régulièrement, les commissions sont planifiées moins de 7 jours avant le Conseil municipal, en l'occurrence 8, entre juin, septembre, octobre, novembre, décembre, et même 5 avec moins de 24h avance la séance municipale. Il rappelle que le règlement du Conseil municipal précise que les PV doivent parvenir au rapporteur dans les 5 jours ouvrables et que celui-ci doit le valider avant le PV soit mis à disposition des Conseillers municipaux. Les PV des commissions devraient donc être disponibles 7 jours après les commissions, ce qui n'est pas toujours le cas. L'autre source d'information officielle pour la prise de position des Conseillers municipaux est le rapport de commission. Le règlement prévoit que ces rapports ne doivent que « énoncer que les préavis émis la commission et les objets importants traités ». Ainsi, les Conseillers municipaux votent des objets sans avoir pu lire l'ensemble des discussions et des arguments donnés.

Il souhaite donc

- soit que le Bureau modifie le planning afin qu'il n'y ait de commission au moins 7 jours avant le Conseil municipal,
- soit que le Bureau ne mette pas à l'ordre du jour du Conseil municipal le vote sur des points dont les PV des commissions concernées n'ont pas encore été transmis au Conseil municipal,
- soit que les rapports de commission doivent contenir l'ensemble des points discutés lors des commissions, y compris les points débattus.

Ceci afin que chacun de nous puisse avoir une vue la plus précise possible des débats sur les sujets qui doivent être traités.

Le Président demande que cette demande soit adressée par écrit au Bureau.

Courrier du PS

M. Delfim revient sur le courrier du PS par rapport à ce qui s'est passé le 12 juin. Dans la formulation, il est suggéré que le groupe UDC aurait été l'orchestrateur de cette distribution de flyers, qu'il n'a même pas vus. Et ce n'est pas le cas. Le texte laisse entendre qu'il y aurait eu des

esclandres qui impliqueraient l'UDC et son public, ce qui n'est pas du tout le cas non plus, et il faudrait le mentionner. Les insinuations de ce texte sont fausses et infondées ; il faut rester factuel.

Propositions de modifications sur la pièce D

M. Stauder rappelle qu'il se sent représentant élu du peuple. En tant que tel, les 3 mois d'été lui permettraient de discuter avec des communiers de ces modifications et de voir avec eux quelle est leur réalité, et de revenir en commission en connaissance de cause.

Le Président intervient pour dire que cela sera discuté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 26 juin, qui vient d'être votée.

Votes dans l'urgence

M. Stauder constate que ce soir, nous avons voté en urgence 400'000 F pour la pièce D et 575'000 F pour la patinoire, soit près de 1 million de F, en l'espace de 20 jours.

Explications de Mme Soulier par rapport à son changement de groupe

M. Delfim revient sur un « divers » du procès-verbal du 20 mai, qui était porté par Mme Soulier, qui avait besoin de s'expliquer par rapport à son changement de groupe.

Il est mentionné qu'elle aurait changé de parti parce qu'elle aurait vécu des événements difficiles humainement et politiquement. Là encore, la formulation sous-entend, à tort, que le groupe UDC n'aurait pas été correct avec elle sur ces plans. Et donc, bien entendu, c'est faux. Il doit donc corriger ces insinuations infondées. Si on se réfère aux faits, tels qu'ils sont, et tels qu'ils ont été rapportés dans les journaux, Mme Soulier, qui nous avait rejoints et qu'on a mis en contact avec lui au début de l'année dernière, a sauté sur la liste. Elle a été vice-présidente du parti. Elle a décidé de quitter juste après les élections du printemps dernier, pour rejoindre ensuite le MCG, ce qui était motivé par sa crainte, visiblement, de ne pas être nommée cheffe du groupe UDC, compte tenu de l'arrivée parmi nous de quelqu'un de plus expérimenté, en l'occurrence M. Francisco Valentin. Ce sont les faits.

Il invite tout le monde à ne pas colporter des bruits de couloir et des insinuations infondées. Cela pourrait en effet tomber sous le coup de la calomnie ou de la diffamation.

Le Président remarque qu'il ne sera pas possible de modifier maintenant le PV du 20 mai, qui a été validé au point 1 de l'ordre du jour. Il aurait fallu se manifester à ce moment-là.

PV et rapports des commissions

Mme Monbaron a constaté lors de la commission Sports du 26 mai qu'un chef de service, absent à la précédente commission, avait des interrogations sur des propos qui avaient été tenus, par elle-même d'ailleurs. Lorsqu'il a posé la question, tout le monde s'est regardé, ce qui laisse à penser que personne n'avait lu attentivement le PV. Il s'est avéré, en l'occurrence, que le PV ne retranscrivait pas l'entier de ses propos, mais seulement une partie et pas celle qui aurait dû l'être. Cela permet à Mme Monbaron de rebondir sur le « divers » de M. Stauder concernant les PV et rapports de commissions. Elle ne craint pas de dire que peu de Conseillers municipaux lisent les PV des commissions. En tout cas, en l'occurrence, nous en avons eu la preuve. Elle précise qu'ils ont de la chance de recevoir ces PV, car ce n'est pas le cas partout. Par exemple, au Grand Conseil, chaque député a uniquement les PV des commissions auxquelles il assiste. C'est à lui, en tant que membre de la commission, d'aller rapporter à ses collègues, dans son groupe, ce qui a été dit lors de la commission. Elle encourage vraiment les Conseillers municipaux à lire ces PV et à en faire part au sein de leurs groupes.

Enquête par rapport à la piscine

Mme Barba se réfère aux documents reçus, et notamment à l'enquête auprès des familles pour la piscine. Celles-ci avaient exprimé le besoin, le souhait d'avoir plutôt des jeux d'eau qu'une piscine

extérieure. Elle demande s'il est possible d'avoir les résultats complets de cette enquête avant la séance du Conseil municipal du 26 juin prochain, afin de pouvoir les étudier.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 22h44.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Piste cyclable

M. Perelli estime qu'il est nécessaire d'intervenir pour fluidifier la piste cyclable, à la fin de **la** Promenade tordue, après les feux de signalisation, en direction du Bachet. Des arbustes ont poussé et obstruent la fin de la piste cyclable. Il est difficile de croiser les autres cyclistes et il y a peu de visibilité. De plus, un chantier est en cours un peu plus loin. Il indique avoir des photos du lieu.

M. Rodriguez propose de consulter la photo après la séance, afin de donner les indications correctes à la Police municipale qui pourra contacter les propriétaires et demander que le nécessaire soit fait.

Le Président invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

RAPPORTS :

- a) **Environnement et Infrastructures du 26 mai 2025**
- b) **Sports du 28 mai 2025**
- c) **Finances et économie du 16 juin 2025**

Annexe 1

D 172-2025 R : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie

Annexe 2

D 175-2025 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale

Annexe 3

D 01-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k LAC

Annexe 4

D 02-2025 P : Délégation de compétences au Conseil administratif en matière de naturalisations, conformément à l'article 30, al. 1, lettre x LAC

Annexe 5

D 03-2025 P : Crédit d'engagement de 575 000 F pour le renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire saisonnière

Annexe 6

D 05-2025 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50 000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

Annexe 7

Pr 01-2025 : Désignation complémentaire d'un-e Président-e et Vice-président-e du Bureau de vote du 19 octobre 2025

Annexe 8

R 01-2025 : Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza.

Annexe 9

QE 01-2025 de Mme Molla

Annexe 10

QE 02-2025 du parti Socialiste

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 26 mai 2025 à 20h00

1. Projet de délibération D172-2025 relatif au crédit d'engagement de 86'000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon entre le chemin des Fraisiers et le chemin de la Mère-Voie, en raison du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

Lors de la construction du tram, des pistes cyclables ont été supprimées sur l'avenue du Curé-Baud, la route de Base entre le chemin des Fraisiers et le chemin de la Mère-Voie, car l'espace n'était pas suffisant. Ces suppressions ont rendu ces tronçons dangereux pour les cyclistes qui les empruntent malgré tout.

Un itinéraire de substitution passant par les chemins du Clos et des Semailles a été mise en place. Mais celui-ci est peu connu et n'est pas confortable pour les vélos.

Le crédit d'étude proposé doit permettre un aménagement d'une véritable rue cyclable pour que ce tronçon, inscrit comme pénétrante cyclable d'intérêt cantonal vu la fréquentation estimée, soit attrayante.

La notion de rue cyclable a été introduite le 1^{er} janvier 2022, par une modification d'une ordonnance fédérale. *« Dans une rue cyclable, les vélos n'y sont pas prioritaires comme aux Pays-Bas, mais la rue est tout de même aménagée en vue d'optimiser la circulation des cyclistes. Concrètement, ces zones 30 se démarquent par l'abandon des priorités de droite aux carrefours traversés par la rue cyclable. La rue est donc prioritaire par rapport aux axes qui la croisent, ce qui permet aux cyclistes de progresser plus facilement¹ ».*

Le crédit est préavisé favorablement à l'unanimité.

2. Projet de délibération D 175-2025 relatif au crédit d'engagement de 400'000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité commune à Plan-les-Ouates

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant des personnes handicapées (Lhand) impartissait un délai au 1^{er} janvier 2024 pour que les transports publics soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et

¹ <https://www.mobilservice.ch/fr/actualite/dossiers-dactualite/les-rues-cyclables-3022.html>

leur permettent une utilisation autonome et spontanée. A défaut, des sanctions seraient prises.

En 2024, les services de la commune de Plan-les-Ouates a identifié 7 arrêts de bus non conformes, sur le domaine communal.

Le crédit d'engagement prévoit d'effectuer les travaux nécessaires à 6 arrêts, le 7^{ème}, arrêt de bus Pré-Jardinier, sur la ligne 46, peut bénéficier d'une exemption prévue par la loi étant donnée la très faible fréquentation et que les aménagements nécessaires empiétaient sur la zone agricole.

Il a été précisé que les arrêts de bus se trouvant sur des artères cantonales, exemple : la Route de Saint-Julien, ne sont pas concernés par ce crédit. C'est à l'administration cantonale de prendre en charge la mise en conformité.

Le crédit est préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Rapporteur : Denis Thorimbert
28 mai 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Mercredi 28 mai 2025 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Point de situation sur le programme sportif de Cherpines

Suite à des discussions avec les clubs concernés ainsi que le bureau d'architectes vainqueur du concours, présentation des réflexions sur le programme sportif avant le lancement de l'étude.

Points soumis à discussion :

- Suppression du bassin de 25m extérieur (pour limiter les coûts en personnel supplémentaire et la nécessité d'installation technique supplémentaire - deux systèmes de filtration interne/externe différents, et augmenter l'espace de détente extérieur). Remplacement par des jeux d'eau pour les plus jeunes. Ceci permettrait aussi de repenser l'espace intérieur de la piscine avec une amélioration de la disposition et l'amélioration des cheminements. Les espaces de sortie sur l'extérieur seraient agrandis.
- Suppression du terrain Inline hockey jugé non indispensable par le club, au profit de deux terrains de padel et d'un terrain de unihockey.
- Surface allouée au fitness : mutualisation du fitness commercial et de celui dédié aux clubs, et agrandissement de la surface en supprimant la surface de glace synthétique adjacente.
- Interrogation sur le magasin spécialisé, possibilité de le remplacer par d'autres activités commerciales à définir, et rocade avec l'emplacement actuellement envisagé pour le restaurant pour que celui-ci dispose d'un espace bar.

La Commission n'a pas d'opposition sur les points autres que la piscine extérieure pour laquelle elle demande des précisions sur la différence des coûts. Celles-ci seront amenées rapidement afin qu'une décision puisse se prendre pour la fin juin pour permettre aux architectes d'avancer durant l'été.

Ces points seront repris dans une commission sport au mois de juin (après discussion dans les caucuses) pour décision.

Communications du conseil administratif

a) Appel à projet Centre équestre

La Commune a reçu 4 projets. Une décision sera prise d'ici la fin juin.

b) Patinoire saison 2025-2026

Le groupe froid et les nappes de distribution sont en fin de vie après 15 ans d'activité. Les bandes sont également à changer.

Une délibération pour l'achat et l'installation d'un nouveau système avec récupération de chaleur compatible avec les normes requises par l'Office cantonal de l'énergie, sera déposée en juin au Municipal afin que ce matériel puisse être commandé et livré à temps pour la nouvelle saison.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 5 juin 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES et ECONOMIE
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : lundi 16 juin 2025 – 20h00

1. Election du/de la Président/e, Vice-président/e et Rapporteur/se de la commission

Présidence : Monsieur DUPRAZ est candidat et élu à l'unanimité.

Vice-présidence : Monsieur DELFIM est candidat et élu par 9 oui et 1 abstention.

Rapporteur : Monsieur STAUDER est candidat et élu à l'unanimité.

Le CA rappelle les principes de la Commission des Finances, à savoir que les débats et décisions sont centrés sur les questions financières, et non sur les questions techniques.

Un Commissaire demande à ce que tout soit mis en oeuvre pour que les Conseillers municipaux reçoivent le procès-verbal de la commission avant le conseil municipal durant lequel les objets seront votés, afin de pouvoir prendre connaissance de l'ensemble des débats.

2. Communications du Conseil administratif

Le Magistrat en charge des Finances expose une délibération (D 03-2025) qui sera proposée au CM le 17 juin 2025 pour un **crédit d'engagement de 575 500 F pour le renouvellement des installations de production de la glace et de la patinoire, située sur les parcelles N° 5282, au 15 route des Chevaliers-de-Malte, à Plan-les-Ouates**. En effet, comme exposé lors de la Commission Sports du 28 mai 2025, la Magistrate en charge avait expliqué l'état du matériel, et annoncé le besoin de renouveler les installations pour la saison 25-26, soit début novembre. Il est précisé qu'une partie du matériel pourra être reprise par le fournisseur.

La Commission a de nombreuses questions, à savoir

- quels sont les coûts de la maintenance du matériel actuel ces dernières années. Le responsable de la patinoire explique que ces frais sont très aléatoires, notamment en fonction des pannes.
- si les pannes sont en lien avec le réchauffement climatique. Le responsable acquiesce que plus le groupe est sollicité, plus il sera usagé.
- quelle est la durée de vie d'une patinoire de ce type. Il est précisé que celle-ci est en fonctionnement depuis 16 ans.
- pourquoi la délibération vient aussi tard et doit être votée en urgence.
- quels sont les coûts et bénéfices financiers et écologiques d'une tente. Il est répondu que ces coûts et bénéfices n'ont pas encore été évalués.
- si le choix de l'entreprise est déjà fixé. La CA confirme qu'il faudra certainement passer par un appel d'offre sur le marché publique.
- ce qu'il en est de l'amortissement de l'actuelle patinoire et si une provision pour financer l'achat d'une nouvelle patinoire est prévue. Le CA précise que l'amortissement se fait sur 10 ans et que,

dans les finances publiques, il n'est pas prévu de faire une provision par la suite pour anticiper un futur achat.

- si une évaluation du risque de faire la saison avec le matériel actuel a été faite. La réponse est négative.

Il est encore précisé que les actuelles contraintes de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) obligent la récupération de la chaleur produite par les machines sous forme d'eau chaude.

Un Commissaire propose d'ajouter un amendement pour que la délibération inclut une couverture selon la faisabilité. Certains commissaires s'y opposent. Le CA explique que le Commissaire devra formuler précisément l'amendement et le proposer lors du prochain CM pour le vote. Le Commissaire déposera un amendement pour la couverture avant le Conseil municipal du 17 juin 2025.

La Commission préavise favorablement par 7 OUI et 4 ABSTENTIONS, la D 03-2025.

3. D 172-2025 : Crédit d'engagement de 84 000 F pour l'étude pour l'aménagement d'une rue cyclable sur le Chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie, à Plan-les-Ouates

Le magistrat présente la délibération et répond à une question de la Commission.

La Commission préavise favorablement par 10 OUI et 1 NON la D 172-2025.

4. D 175-2025 : Crédit d'engagement pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale à Plan-les-Ouates

Le magistrat présente la délibération. La Commission se pose la question de la mise en œuvre linéaire de l'obligation fédérale et cantonale d'adapter la mise en conformité, et ce qu'il en est de la partie française à Saint Julien pour la ligne 80, et la future ligne de tram.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 175-2025.

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 172-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie, à Plan-les-Ouates

Vu la suppression des pistes cyclables sur l'avenue du Curé-Baud et sur le tronçon de la route de Base compris entre le chemin des Fraisiers et le chemin de la Mère-Voie, en raison du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu le rapport mobilité du dossier d'approbation des plans du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, identifiant les chemins du Clos et des Semailles comme itinéraire de substitution pour la pénétrante cyclable d'intérêt cantonal entre Soral ou Perly et le centre-ville,

vu le dossier d'approbation des plans du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, qui prévoit la mise en zone 30 du chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin des Semailles et du chemin des Semailles, dans son tronçon compris entre le chemin du Clos et le chemin des Palettes, comme aménagement cyclable sur cet itinéraire de substitution,

vu le constat qu'une zone 30 n'est pas un aménagement garantissant un confort et une sécurité suffisants pour une pénétrante cyclable d'intérêt cantonal,

vu l'annexe mobilité du rapport d'impact environnement du PLQ Cherpines réalisé par le bureau Citec du 26 juillet 2024, relevant la génération d'importants nouveaux flux de trafic liés au projet et préconisant le développement d'itinéraires cyclables attractifs et protégés,

vu le projet de la Ville de Lancy de créer une rue cyclable sur le tronçon du chemin des Semailles compris entre le chemin des Palettes et le chemin du Clos,

vu le Plan directeur communal en cours de révision prévoyant d'effectuer un bilan de cet itinéraire cyclable et de proposer des aménagements complémentaires,

vu l'exposé des motifs EM 172-2025 de mai 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05)

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 2 non et 0 abstention

1. De réaliser l'étude pour l'aménagement d'une rue cyclable sur le Chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 86 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 86 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA MC/bg # 26'895 - SF/PL – Mai 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 175-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 400 000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale à Plan-les-Ouates

Vu la loi LHand, exigeant que les transports publics soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et leur permettent une utilisation autonome et spontanée,

vu les projets de réaménagement élaborés par le bureau d'ingénieurs civils SOLFOR SA, sous le pilotage des services de l'administration communale,

vu la mise en conformité prévue sur les arrêts suivants :

- Manufactures, sur la route de la Galaise, en direction de la route de Base
- Pré-Fleuri, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Champ-des-Filles, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Vuattes, sur le chemin de Vers, dans les deux sens
- Nant-Malet, sur le chemin du Pré-du-Camp, dans les deux sens
- Pré-Jardinier, sur la route des Chevaliers-de-Malte, dans les deux sens
- Bellins, sur le chemin des Bellins, qui est un terminus

vu les études du bureau d'ingénieurs civils SOLFOR SA, relevant l'impossibilité technique de réaliser une mise au norme sur cet arrêt sans impacter l'environnement bâti et naturel des abords de l'arrêt,

vu l'exposé des motifs EM 175-2025, de mai 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. De réaliser la mise en conformité, pour les personnes à mobilité réduite, des arrêts de transports publics non conforme situés sur domanialité communale, à l'exception de l'arrêt Pré-Jardinier, dans les deux sens.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 400 000 F, destiné à réaliser les travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 400 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 400 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SCA MC/YG/bg/ # 32'124 - SF/PL – Mai 2025



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 01-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif
 pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k LAC

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussions par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- conformément à l'article 67 du règlement du Conseil municipal du 15 mai 2007, qui prévoit que, lors de chaque nouvelle législature, le Conseil municipal doit se prononcer sur les délégations de compétences accordées au Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui, soit à l'unanimité

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales,
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable pour la législature 2025-2030.

SG -17.06.2025 # 38744



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 02-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative à la délégation de compétences au Conseil administratif
 en matière de naturalisations, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre x LAC

Vu l'article 16, alinéa 1 de la loi sur la nationalité genevoise (A 4 05) qui prévoit que l'étranger âgé de plus de 25 ans doit obtenir, sous forme de consentement, le préavis de la commune qu'il a choisie et qui spécifie à l'alinéa 2 que ce préavis doit être donné par le Conseil municipal ou, sur délégation, par le Conseil administratif, suite à une modification de cette loi intervenue en juillet 1998,

vu la possibilité ouverte par le législateur de déléguer au Conseil administratif les préavis pour les étrangers de plus de 25 ans, alors qu'il est déjà compétent pour ceux de moins de 25 ans (art. 15 de la loi sur la nationalité genevoise),

vu la procédure mise en place lors des quatre précédentes législatures qui avait été proposée par le Bureau du Conseil municipal et qui pourrait être reconduite lors de la législature 2025-2030,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, à l'article 68 du règlement du Conseil municipal du 15 mai 2007 et à l'article 16, alinéa 2 de la loi sur la nationalité genevoise du 13 mars 1992,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. De confier le traitement des dossiers de naturalisations au Conseil administratif pour les étrangers de plus de 25 ans. Celui-ci délègue en son sein un de ses membres pour conduire la procédure.
2. De confier au Conseil administratif la mission de recevoir à la Mairie, au cours d'un entretien personnalisé, les candidats et les candidates à la naturalisation et les membres de leurs familles concernés, aux fins de préavisier leurs dossiers. Si l'unanimité n'est pas obtenue au Conseil administratif, alors le dossier est renvoyé en Commission de naturalisation.
3. De charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des décisions prises à l'endroit des dossiers traités par l'Exécutif, par la mise à disposition pour consultation de la liste des naturalisés une fois par année.

4. De charger le Conseil administratif, par l'intermédiaire de l'administration communale, de transmettre les dossiers au Service cantonal des naturalisations.

SG/CK -17.06.2025 #38743



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 03-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de CHF 575'500.– pour le renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire, située sur les parcelles N°5282 et N°5275, au 15 route des Chevaliers-de-Malte, à Plan-les-Ouates.

Vu la nécessité d'assurer la continuité d'exploitation de la patinoire communale,

vu les exigences de l'Office cantonal de l'énergie en matière de récupération de chaleur,

vu l'exposé des motifs EM 03-2025, de juin 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 0 non et 3 abstentions

1. D'accepter le projet de renouvellement des installations de production de glace et des équipements périphériques de la patinoire, incluant le système de refroidissement, le réseau de distribution du froid ainsi que les bandes périphériques de la surface de glace.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 575'500 F destiné à la réalisation de ce projet.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 575'500 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 575'500 F au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2025.

SDS/NE - juin 2025 – SF/PL - #38083



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 05-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000 F pour l'octroi d'un soutien aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025

Vu l'éboulement de glace et de roches survenu le 28 mai 2025 à Blatten (VS), ayant causé des destructions majeures et des besoins humains urgents ;

Considérant l'appel à la solidarité lancé par les autorités valaisannes et relayé par le Conseil d'État genevois ;

Considérant que plusieurs collectivités publiques ont déjà apporté leur soutien financier ;

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité d'une réponse rapide et coordonnée ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui, 1 non et 0 abstentions

1. D'accepter l'octroi d'un soutien de 50'000 F aux habitants de Blatten (VS) à la suite de la catastrophe naturelle du 28 mai 2025
2. Que ce montant sera versé à la Croix-Rouge suisse avec mention spécifique de l'affectation à la commune de Blatten. La Croix-Rouge suisse intervient en réponse aux besoins qui ne sont pas pris en charge par les assureurs et dépassent les capacités financières des sinistrés, en collaboration étroite avec Caritas Suisse.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 50'000F
4. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur la rubrique 59.36.
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par les plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SG/ SASJ/NBH - #38847 – SF/PL – Juin 2025

Législature 2025-2030
Proposition Pr 01-2025
Séance du 17 juin 2025

PROPOSITION

Désignation complémentaire d'un-e Président-e- et Vice-président-e- du Bureau de vote du 19 octobre 2025

Considérant :

- Les courriels de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections des 19 et 21 mai 2025, demandant aux communes de procéder à la désignation d'un-e Président-e- et Vice-président-e- du Bureau de vote le 19 octobre 2025 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

de désigner les personnes suivantes en vue de présider le Bureau de vote du 19 octobre 2025 :

19 octobre 2025 – 2^{ème} tour de l'élection complémentaire d'un-e Conseiller-e d'Etat

Président-e : Mme Isabel Gardiol (PS)

Vice-président-e : UDC (le nom sera communiqué ultérieurement)

Suppléant-e : Mme Nathalie Rüegger (PS)

Suppléant-e : UDC (le nom sera communiqué ultérieurement)

RESOLUTION

Pour un engagement humanitaire de Plan-les-Ouates face à la crise à Gaza

Considérant

- la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza,
- l'engagement de plus de 50 communes suisses, parmi lesquelles les communes genevoises de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier et Versoix,
- le fait que cette même résolution est déposée simultanément dans plusieurs communes du sud genevois, dont Troinex et Bardonnex.

En conséquence, sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

Par 12 oui, 2 non et 10 abstentions

- de signer la *Déclaration des villes pour Gaza*, en signe de solidarité et d'engagement humanitaire.

Exposé des motifs

La situation à Gaza dépasse l'entendement. Des milliers de civils, en majorité des femmes et des enfants, sont tués, blessés ou déplacés. Des quartiers entiers sont rasés. Les structures médicales et les systèmes de survie de base sont anéantis. Ce n'est plus un conflit : c'est un effondrement humanitaire.

Face à cette tragédie, les mots manquent. Les images circulant sur les réseaux sociaux — seules sources d'information encore disponibles dans cette zone coupée du monde — nous confrontent à l'horreur brute. Elles suscitent l'effroi et un profond sentiment d'impuissance.

Mais l'impuissance ne doit pas mener au silence. Il est de notre responsabilité, même à notre échelle communale, et en particulier à Genève, berceau de la Croix-Rouge et fière de sa longue tradition humanitaire, de faire entendre une voix claire : celle de la dignité humaine, du droit international, et de la solidarité.

C'est pourquoi nous invitons le Conseil Municipal à rejoindre les 50 autres communes de Suisse qui l'ont déjà fait et à signer la déclaration annexée.

Par cette démarche symbolique mais nécessaire, Plan-les-Ouates affirme son attachement aux valeurs de paix, de justice et de respect des droits humains.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marc Zumbach, Marco Solari, Christophe Stauder, Barthélemy Von Haller

Texte de la déclaration

Le 7 octobre 2023, nous avons été sidérés et bouleversés par l'horreur de l'attaque terroriste du Hamas. Des massacres qui ont fait plus de 1200 morts et 250 otages, dont une cinquantaine ne sont toujours pas libérés plus de 20 mois plus tard. L'État d'Israël a alors subi l'attaque terroriste la plus meurtrière depuis sa création en 1948.

Bouleversés, nous l'avons aussi été, et le sommes malheureusement chaque jour encore un peu plus, par la démesure totale de la riposte des autorités israéliennes, par les souffrances immenses infligées à la population palestinienne, plus de 50'000 morts, et 100'000 victimes, 90% de la population déplacée, plus de 60% des bâtiments de la bande de Gaza détruits ou endommagés, dont des hôpitaux et des écoles.

La population palestinienne se trouve dans une situation humanitaire catastrophique. Le conflit s'est également élargi, en particulier sur le territoire libanais.

Dans nos villes, nous avons dès le début de ce conflit témoigné de notre solidarité et notre compassion à l'égard de toutes les victimes, appelé au retour des otages et rappelé la nécessité de respecter le droit humanitaire international. Ces engagements se sont concrétisés par des marques de soutien d'aide d'urgence à des ONG actives à Gaza ou au Liban ou à l'UNRWA, office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons aussi localement réaffirmé nos engagements contre le racisme et l'antisémitisme qui ont sensiblement augmenté en Suisse depuis le début du conflit.

Depuis quelques mois, la situation s'est encore fortement aggravée et la bande de Gaza soumis à un blocus humanitaire total, empêchant l'acheminement de l'aide à la population civile. Le gouvernement israélien, qui bloque les 2.2 millions d'habitants à Gaza, interdit depuis le 2 mars l'entrée de toute aide humanitaire dans l'enclave. Entre-temps quelques camions ont pu entrer mais, selon les organisations compétentes, cela représente une goutte d'eau face aux besoins.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé le 25 avril avoir épuisé tous ses stocks de nourriture à Gaza. Des centaines de milliers de personnes risquent de souffrir de faim et de malnutrition sévères, notamment beaucoup d'enfants. Depuis le début du mois de mai, l'armée israélienne a lancé une offensive terrestre à Rafah et prévoit officiellement un plan de «conquête» de la bande de Gaza et le déplacement de sa population en violation directe du droit international, dans une logique de nettoyage ethnique. En Cisjordanie occupée, la colonisation s'accélère également.

Chaque jour un peu plus que le précédent, le droit international et le droit humanitaire sont bafoués.

Ici en Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, nous avons une responsabilité institutionnelle et morale particulière, celle de dénoncer les violences, de soutenir les victimes et de réaffirmer notre attachement sans faille au respect du droit international.

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui dans le monde, notamment parmi la population civile israélienne, pour exiger la libération des otages, l'arrêt des massacres de civils palestiniens et la mise en place d'un cessez-le-feu immédiat. Sur le plan diplomatique, les Etats sont de plus en plus nombreux à exiger un arrêt des conflits et le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza ainsi qu'à promouvoir un plan de paix et de reconstruction et le maintien à Gaza de la population palestinienne.

Aujourd'hui, les villes signataires entendent réaffirmer leur solidarité avec toutes les victimes, leur attachement au respect du droit humanitaire international et à la promotion de la paix. En

tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse est solidairement responsable du respect du droit international humanitaire et se doit de dénoncer les violations commises, d'appeler au respect du droit international et de s'engager pour le rétablissement complet et sans entraves de l'aide humanitaire, un cessez-le-feu immédiat ainsi que pour la libération des otages. La Suisse a toute compétence et légitimité pour s'engager à la fois sur le plan humanitaire et diplomatique en faveur d'une solution politique pacifiée.

Face à la tragédie humanitaire qui se déroule en ce moment à Gaza, la Suisse ne doit pas rester inactive et silencieuse.

Les Villes de Lausanne et Genève lancent ainsi un appel urgent au Conseil fédéral et appellent les autres villes à s'y associer. Après des mois de prises de position contradictoires et de silence au sujet de l'offensive militaire israélienne, il est temps que le Conseil fédéral porte enfin une voix forte et claire sur le sujet, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire. Nous attendons du Conseil fédéral un engagement fort et immédiat en la matière.

<https://www.geneve.ch/actualites/declaration-villes-geneve-lausanne-situation-humanitaire-gaza>

Liste des communes signataires au 10 juin 2025

<https://www.geneve.ch/document/gaza-appel-geneve-lausanne-villes-signataires-10-juin-2025>

Question écrite à l'attention du Conseil administratif de Plan-les-Ouates

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Des habitants d'immeubles communaux ont attiré notre attention sur une situation liée au manque d'accès à des infrastructures de recharge pour leurs véhicules électriques dans le parking de leur immeuble.

Actuellement leur régie proscrit l'usage des prises standard dans les parkings et ils n'ont pas de solution alternative ni connaissance d'installations à venir.

Dès lors que la Commune a installé des bornes de recharges pour les voitures sur l'espace public et qu'elle prône, tout comme notre parti, une transition énergétique réfléchie, nous nous interrogeons :

La Commune a-t-elle reçu des demandes de locataires de ses immeubles pour l'installation de dispositifs dans leur parking ? Si oui, pour quels types de véhicules et quelle réponse ont-ils reçue et quand ?

Les bornes publiques sont-elles destinées à répondre à leur demande ?

Des installations sont-elles prévues dans les parkings des immeubles communaux ? Si oui, pouvez-vous indiquer :

À quelle adresse ?

Le nombre de places du parking par types de véhicules ?

Le nombre d'emplacements prévus et pour quels types de véhicules ?

S'il s'agira d'emplacements individuels ou partagés ?

La date de mise en service ?

Qu'est-il prévu en cas d'incendie ?

Si des dispositifs sont prévus dans les parkings, les locataires en ont-ils été informés ? (La lettre reçue de la régie, jointe à cette question, ne le mentionne pas).

Je vous remercie pour vos réponses à ces diverses questions.

Marie-José Molla pour le PLR-PLO, le 05 juin 2025

Conseil Municipal du 17.06.25

Question écrite au Conseil administratif de Plan-les-Ouates

Lors de la cérémonie officielle du 12 juin en l'honneur du changement de législature, organisée par la Mairie de Plan-les-Ouates, des tracts inacceptables ont été distribués appelant une élue de notre hémicycle à la démission. Le groupe socialiste tient à exprimer son indignation face à ces agissements visant à décrédibiliser et diffamer une élue lors d'un événement public.

En début de soirée, la population invitée à la salle communale pour un échange avec les nouveaux et les anciens élus a été importunée par les divergences internes de certains groupes politiques. Ces comportements n'ont pas leur place dans des manifestations publiques organisées par notre commune. Nous dénonçons fermement ces attaques personnelles, qui vont à l'encontre des valeurs démocratiques de liberté et de respect que nous défendons toutes et tous ici à Plan-les-Ouates.

Ces actes nuisent à l'intégrité de nos institutions et à la confiance que les citoyennes et les citoyens nous accordent. C'est pourquoi, afin de prévenir tout type d'attaque ou de propagande lors d'événements organisés par la Commune, le groupe des élus socialistes souhaite savoir quelles mesures concrètes le Conseil administratif compte mettre en place, au plus vite, pour éviter que de tels agissements ne se reproduisent.

Nous vous remercions de votre attention et restons dans l'attente de votre réponse.

Les représentantes du groupe socialiste : Leticia Barba, Isabel Gardiol, Nathalie Ruegger, Muriel Zimmermann